

Arrêté temporaire n° 580 ADC WK 20 RD0443

Portant réglementation de la circulation routière (DRM 2021 002)

Le Président,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents,

Vu l'arrêté n° 2020-325 de M. le Président du Département de l'Ardèche en date du 18/11/2020 portant délégations de signature,

Vu la demande de l'entreprise CEGELEC en date du 17/12/2020,

Vu l'avis de M. le Maire de AIZAC en date du 18/12/2020.

Vu l'avis de M. le Maire de LABASTIDE SUR BESORGUES en date du 18/12/2020.

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux sur la RD443 du PR 2+340 au PR 2+420 et d'assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise chargée de leur réalisation et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE :

Article 1 :

Afin de permettre à l'Entreprise CEGELEC d'effectuer des travaux de pose de réseau électrique HTA du 11/01/2021 au 14/01/2021 la circulation sera temporairement réglementée dans les conditions ci-après définies sur la RD 443 entre les PR2+340 et PR 2+420 hors agglomération de AIZAC et JUVINAS

La circulation des véhicules de toutes natures sera interdite :

- Du 11/01/2021 au 14/01/2021 inclus de 8H30 à 16h30 et sera déviée par l'itinéraire suivant : RD 243 et RD254 et vice versa.
- La circulation sera rétablie tous les jours de 16h30 à 8h30 et le 14/01/2021 à 16h30.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue en permanence en bon état par les soins et à la charge de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux selon le schéma fourni par les services du Département de l'Ardèche – Territoire Sud-ouest et joint au présent arrêté.

Cette signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 et retirée à la fin des travaux.

Le demandeur devra pouvoir assurer pendant toutes les périodes d'utilisation une intervention immédiate en cas de panne ou de détérioration du matériel de signalisation du chantier, de jour comme de nuit, en semaine, week-end et jour férié.

Le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne chargée de ces interventions sont :
Clément BRIOUDE Tél : 06 37 16 78 91 Courriel : clement.brioude@cegelec.com

Article 3 :

Les dispositions de l'article 1 et 2 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation.

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux sur le site www.telerecours.fr ou devant le Président du Conseil départemental de l'Ardèche et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 6 :

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Président (DRM/Territoire Sud-ouest),
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Directeur de l'entreprise CEGELEC Le Puy en Velay infrastructure
clement.brioude@cegelec.com

475, rue Chassende
43000 LE PUY EN VELAY

Fait à PRIVAS, le 06 janvier 2021

Le Président
et par délégation
Le chargé de Gestion
du Domaine Public

Jean-Luc HAESSIG

DIFFUSION :

Commune(s) de AIZAC, JUVINAS et de LABASTIDE SUR BESORGUES
M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche
Région AURA (Service Transports 07 transports07@auvergnerhonealpes.fr).

Le territoire Sud-ouest- SO Lalevade
DRM/GDP
Chrono

Affiché au Territoire Sud-ouest
le ...

Géo-référence consultable à l'adresse suivante
http://geo.geoardeche.fr/portail_routes/index.html



1

TRAVAUX SUR RD 443
ROUTE BARREE à 2,3 KM
du 11/01 au 14/01/21
de 8h30 à 16h30

2

TRAVAUX SUR RD 443
ROUTE BARREE à 300 m
du 11/01/2021 au 14/01/2021
de 8h30 à 16h30